

tends pas à beaucoup de textes législatifs sur ce sujet. Ce sont des gens qui ont normalement un certain respect—je dirais même un grand respect pour l'équité—alors, je pense que des problèmes de main-d'oeuvre du côté de la construction, on n'en aura pas beaucoup dans le Yukon.

Au sujet du règlement sur le transport et l'utilisation des véhicules, naturellement, on leur laisse la juridiction sur ce point. Au niveau de la réglementation et de l'interdiction de la consommation d'alcool, c'est quand même un problème majeur et je pense que cela a été soulevé. C'est un problème majeur qui affecte la société, mais particulièrement les sociétés aux prises avec d'énormes problèmes sociaux, on se rend compte que souvent, c'est lié à des problèmes de consommation d'alcool. La façon dont ils traiteront cette question par leurs services sociaux et de santé peut être une approche complètement différente. Donc, il y a une espèce de lien qui existe entre les services de santé et les services sociaux, et la façon qu'ils auront, du côté des textes législatifs, de réglementer ou d'interdire la consommation d'alcool. Je pense qu'effectivement, le problème étant crucial, il faut leur donner la possibilité de le régler eux-mêmes.

Du côté de la sécurité publique, c'est la même chose. Pour la protection de l'environnement, je pense en avoir fait une bonne description. Par leur attachement à la terre et à l'eau, il est important pour eux de réglementer l'environnement. Je pense qu'ils ont des leçons à nous donner sur la façon de traiter l'environnement et sur le grand respect qu'ils ont pour leur mère la terre, c'est souvent comme ça qu'ils s'expriment. Je pense qu'il est tout à fait à propos de convenir de leur rétrocéder la juridiction de l'environnement.

Il va y avoir aussi réglementation ou interdiction concernant les armes à feu. Il faut bien comprendre que la modernisation de leurs techniques de chasse a fait en sorte qu'il y a une circulation assez importante d'armes à feu du côté du Yukon, comme dans plusieurs coins du Grand-Nord. Il est tout à fait normal qu'ils puissent réglementer la possession d'armes à feu.

• (1645)

Et encore une fois, je leur fais tout à fait confiance pour faire en sorte que ce soient des armes à feu qui soient plus axées sur le côté de leur subsistance quotidienne, plutôt que sur le côté de la délinquance. Il ne fait aucun doute, à mon avis, que ces armes à feu vont servir plus à des besoins de subsistance et à des besoins de chasse qu'à des besoins de délinquance.

Il y a également des lois d'application générale. Je voyais dans l'entente qu'on pourra négocier une entente distincte pour régler la question d'incompatibilité des lois d'application générale. D'ici quelque temps, si j'ai bien compris l'entente, il y aura d'autres négociations qui vont faire en sorte de voir, après exercice, justement, de ces textes législatifs, s'il y a des incompatibilités. Il faudra se revoir et dire: là, il y a des choses sur lesquelles on s'entend plus ou moins, et il faudra apporter les changements nécessaires. Alors, c'est quelque chose que j'ai pris la peine de dénoter dans le projet de loi et dans l'entente, parce que je trouvais important de le faire.

Autrement dit, ce qu'on va négocier aujourd'hui n'est pas définitif, ça ne veut pas dire qu'on n'y retouchera plus. S'il y a des choses sur lesquelles on ne s'entend pas, il faut trouver des processus pour se reparler, et s'il y a incompatibilité, on aura un

mécanisme, justement, pour essayer de conclure une négociation qui va aplanir les irritants.

Sur l'administration de la justice, encore une fois, on leur donne beaucoup de latitude et ça, ça fait même l'objet dans l'entente d'une espèce de sous-chapitre particulier. On sait qu'il y a beaucoup de problèmes de justice et c'est encore un problème de culture. C'est qu'on se rend compte que notre justice, telle que nous l'appliquons, a des difficultés à passer la rampe du côté des Premières nations.

Je pense qu'il faudra avoir encore de plus en plus de respect à l'égard des Premières nations, pour faire en sorte qu'elles puissent prendre en main leur système de justice, avec toutes les conséquences que cela peut engendrer et, encore une fois, s'il y a des incompatibilités, je pense qu'on devra tout simplement se revoir et faire en sorte de voir comment on peut s'ajuster.

Mais, de là à dire que le système blanc est transférable intégralement dans les territoires du Yukon ou dans des territoires du Grand-Nord, je pense que pour cela, la preuve est de plus en plus faite que c'est une impossibilité, c'est une incongruité. Je pense qu'il faut plus respecter leur système de valeurs, leur système de justice, et on leur donnera l'occasion de le mettre en pratique, justement, avec cette entente.

Du côté de la fiscalité, on a des choses fort intéressantes pour eux, aussi. D'après ce que j'ai vu dans l'entente, j'ai été agréablement surpris pour eux: possibilité d'imposition du côté des localités; possibilité, aussi, de taxes foncières et possibilité de coordonner un système fiscal avec l'exercice de légiférer en matière fiscale.

Alors, je pense qu'on leur donne, vraiment, pour une fois, la possibilité de se désengager de cette fameuse tutelle, la tutelle de la Loi sur les Indiens. Et si on est capable de faire en sorte d'ajuster les transferts qu'on leur donne avec leur capacité de se détacher et de développer leur économie, je pense que c'est un plus. Ce qui est prévu là-dedans aussi, c'est qu'il n'est pas dit que parce qu'on leur cède les points de fiscalité, on arrête automatiquement de transférer.

Je pense qu'il y a une période de transition nécessaire et là-dessus, le projet de loi laisse une ouverture pour faire en sorte que les transferts vont continuer de s'appliquer. Et si ces gens-là peuvent prendre leur envol du côté économique, bien évidemment, les transferts de la Couronne, à ce moment-là, je pense, devraient être diminués en conséquence.

En conclusion, pour avoir regardé l'entente, même si je me suis rendu jusqu'à trois heures ou quatre heures du matin, je n'ai pas tout à fait regardé l'heure, je me rends compte que c'est un pas dans la bonne direction pour les gens du Grand Nord et ceux du Yukon. J'invite même les dix autres premières nations à accélérer la discussion. Je pense que c'est le pas dans la direction de vraiment se départir de cette tutelle, le pas dans la direction, pour nous de leur dire: La loi blanche qui s'appliquait à vous, maintenant, vous avez la possibilité qu'elle ne s'applique plus. On vous donne des points de juridiction, on vous permet de développer votre économie, allez-y, on va même vous aider à le faire. On va respecter vos valeurs traditionnelles, on va respecter le fait que vous soyez encore un peu hésitants du côté du développement économique moderne, on va vous donner un coup de main là-dedans.